



**DEMANDE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
TERRASSE DE MAGASIN**

*Les demandes doivent être déposées à la Police Municipale –Place Jacques Don Fighiera, 06340 LA TRINITÉ
04.93.54.81.68 / demandes.pm@villelt.fr dans un délai de 21 jours avant l'établissement de l'arrêté.
En dehors de ce délai aucune autorisation ne sera délivrée, ni prolongée.*

Nom de l'entreprise : _____

Représentée par : _____

Adresse : _____

Tél. / Portable : _____ Mail : _____

Une validité annuelle

Dimension de la terrasse : _____

Emplacement de mobilier : OUI / NON

Préciser le type de mobilier utilisé :

TABLES / CHAISES / TABOURETS / PARASOLS / BARNUMS / CHEVALETS

Adresse de l'emplacement réservé : _____

Pour toute demande joindre obligatoirement :

- L'attestation d'immatriculation au registre des commerces et des sociétés (Kbis),
- L'attestation d'assurance de la société.

Tous les arrêtés sont à retirer et à payer au plus tard la veille du premier jour de l'autorisation de l'exploitation.

Date et signature du demandeur :

En cas d'annulation de la permission de voirie, à l'initiative de l'entreprise, le pétitionnaire devra adresser un courrier en Mairie 72 heures au préalable au service « Occupation du domaine public », à défaut les droits de voirie seront dus au service « Régie de voirie ».

Toutes les demandes sont déposées ou envoyées à la mairie dans un délai d'un mois, pour ces voies, sans respect de ce délai, aucune autorisation ne sera délivrée.

ATTENTION: l'occupation du Domaine Public est soumise à « autorisation Municipale » sans cette permission l'occupation constitue à une infraction de 5^{ème} classe Article R*116-2 du code de la voirie routière, tous objets qui encombrant la voie Publique gênant les usagers dans leur liberté de circuler.

NOTA: Veillez à vérifier que le tonnage et les dimensions des véhicules qui livrent votre entreprise respectent la réglementation en vigueur de la commune.

Pour plus de renseignements prendre contact avec les services de la police municipale 04.93.54.81.68 du lundi au vendredi de 08 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00.